



Kit du référent

Coronavirus édition spéciale

Le Président de la République a décidé, pour répondre à l'urgence sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus Covid-19, de mettre en place, à compter du 17 mars 2020, des mesures drastiques visant à limiter le déplacement de toute personne résidant sur le territoire national.

Les associations œuvrant sur le terrain de la solidarité, doivent faire face à une situation inédite et très exigeante, compte tenu de la proportion importante de bénévoles âgés de plus de 70 ans.



Quatre missions prioritaires

Afin de respecter le plus possible le confinement

1

Aide alimentaire et d'urgence

récupération et distribution des produits de première nécessité et de repas aux plus démunis (aliments, hygiène...)

2

Garde exceptionnelle d'enfants

de soignants
ou d'une structure
de l'Aide Sociale à l'Enfance

3

Maintien du lien

(téléphone, visio, mail...) aux personnes fragiles isolées (âgées, malades, en situation de handicap, etc.)

4

Solidarité de proximité

en faisant les courses de produits essentiels pour des voisins fragiles



Une plateforme numérique dédiée a été développée

pour faciliter cette mobilisation bénévole et trouver des solutions locales, en relation avec les associations et les collectivités.

(<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr>)

***“Vous avez, en tant que référent,
un rôle central à jouer.
C’est l’objet de ce document.”***

Votre rôle

Au coeur du dispositif

1. Mobiliser les parties prenantes du territoire pour identifier les besoins
2. Informer le grand public
3. Accompagner les collectivités et associations, valider les inscriptions
4. Coordonner le dispositif en relation avec les collectivités et les associations

1

Identifier les besoins de votre territoire

Il est primordial d'**établir un dialogue avec chaque partie prenante de votre territoire** pour cerner ses besoins et cibler les missions aux contraintes liées à la crise sanitaire.

△ Seules les missions relevant des 4 domaines d'action prioritaires entrent dans ce cadre.

Par exemple, si les parties prenantes font remonter un besoin fort en gardes d'enfants, vous devrez mobiliser en priorité les associations concernées pour qu'elles proposent plus de missions.

Les parties prenantes sont principalement :

- le Conseil départemental et les maires
- les établissements scolaires et médicaux, sociaux et médico-sociaux
- les associations locales, notamment les antennes d'associations nationales

De nombreuses associations nationales (liste en annexe) ont été mobilisées avec pour mission de sensibiliser leurs responsables locaux, ceci afin de vous faciliter la tâche.

2**Informer le grand public**

Lorsque le Gouvernement aura officialisé l'ouverture de la plateforme aux candidatures de bénévoles, cette annonce devra être largement relayée.

Vous solliciterez les services de la préfecture, les collectivités et les associations, les médias également, pour diffuser l'appel à candidatures de bénévoles par tous les canaux disponibles, notamment sur les réseaux sociaux de toutes les parties prenantes.

Vous veillerez à ce qu'un suivi des messages, communiqués de presse et publications sur les réseaux sociaux des hautes autorités ou du Gouvernement, soit assuré et porté à votre connaissance.

3**Accompagner les collectivités et associations, valider les inscriptions**

Les mises en relation entre les bénévoles et les parties prenantes qui ont des besoins s'effectue via la plateforme numérique dédiée <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr>

Un ensemble de guides pratiques sera mis à votre disposition

pour accompagner les parties prenantes :

- inscription
- publication de missions
- gestion des candidatures

Ces documents support ont également vocation à accompagner les collectivités et associations dans l'utilisation de la plateforme et la définition des missions.

La plateforme étant par conception « ouverte », **il vous appartiendra de veiller à ce que les structures d'accueil de bénévoles présentent les qualités requises pour les encadrer** pour une mission réalisée en toute sécurité.

Autrement dit, vous allez devoir analyser les missions proposées par les associations et vérifier qu'elles entrent bien dans le cadre des 4 domaines d'actions et qu'elles assurent les conditions de sécurité. Dans le cas contraire, vous devrez voir avec l'association pour modifier la mission ou si cela est impossible la refuser.

L'adéquation des profils des bénévoles aux missions proposées relèvera en revanche des organismes d'accueil publics ou associatifs.

4

Coordonner le dispositif en relation avec les collectivités et les associations

Vous êtes **à l'écoute des besoins** des structures et des initiatives proposées par les citoyens.

Vous les **aidez**, le cas échéant, à exprimer leur besoin pour le rendre lisible sur la plateforme, et **facilitez** la coordination de leur action sur le terrain (risque de trop plein de missions sur certaines portions du territoire, carences ailleurs, etc.), etc.

In fine, **vous adaptez votre action en fonction de l'évolution locale** de la situation sanitaire et sociale.

***“Merci pour votre engagement
au profit du collectif et des plus fragiles !”***

Les prochaines étapes



La création de votre compte

Vous recevrez bientôt un mail avec les instructions sur les modalités de création de votre compte.



La découverte des différentes missions sur votre tableau de bord

Une fois votre compte créé, il sera répertorié par l'administrateur comme "compte référent", vous donnant alors accès à des fonctionnalités spécifiques : tableau de bord, validation / refus de missions, etc.

La validation des missions, en amont de la publication, par le référent est un point actuellement à l'arbitrage.



Le guide utilisateur

Un mode d'emploi de la plateforme pour les associations, collectivités et services publics qui publient des missions, de manière à connaître les difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer et à être en mesure de répondre à leurs questions.

"Notre mission : vous donner les moyens d'accomplir la vôtre dans les meilleurs conditions. Alors, n'hésitez pas à nous solliciter."

Annexe

Organisations ayant été mobilisées en amont

- **Mouvement Associatif** : représentant de l'ensemble des associations et têtes de réseaux associatives
- **UNIOPSS** : tête de réseau des organisations associatives du champ sanitaire et médico-social
- **UNCCAS** : fédération des Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale
- **Fédération des acteurs de la solidarité** : fédération de 870 associations de solidarité et organismes qui vont vers et accueillent les plus démunis et gèrent près de 2 800 structures
- **MonaLisa** : fédération de 518 organisations de lutte contre l'isolement des âgés en soutenant l'engagement bénévole de proximité.
- **Secours Populaire** : association de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (dont aide alimentaire). 60 000 bénévoles
- **Restos du Cœur** : association de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (dont aide alimentaire). 72 000 bénévoles
- **Croix Rouge** : associations agissant notamment sur l'urgence et les opérations secouristes, l'action sociale, et ayant des métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux. 58 000 bénévoles.
- **Banques alimentaires** : 79 Banques Alimentaires et 29 antennes sur le territoire
- **Médecins du Monde** : action en France ciblée sur les sans domicile fixe, mal logés, usagers de drogues, exilés...
- **Secours Catholique** : association de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (dont aide alimentaire). 90 000 bénévoles
- **Armée du Salut** : association de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (dont aide alimentaire). 3 400 bénévoles
- **Emmaüs** : organisation d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement de personnes en grande précarité
- **ATD Quart-Monde** : organisation de lutte contre l'extrême pauvreté
- **Petits Frères des Pauvres** : association de lutte contre l'isolement des personnes âgées et des plus démunis
- **Voisins Solidaires** : association qui a pour finalité la création et/ou le renforcement des solidarités de voisinage. Ils ont produit un kit dédié sur le Coronavirus

- **Voisins Malins** : réseau de solidarité entre habitants des quartiers populaires pour favoriser la lutte contre la résignation.
- **ANDES** : réseau national des épiceries solidaires (associations complémentaires de l'aide alimentaire) du groupe SOS.
- **Agence du Don en Nature** : association complémentaire à l'aide alimentaire qui assure tous les dons non alimentaires (vêtements, hygiène, entretien...)
- **Benenova** : intermédiaire numérique du bénévolat. L'association participe à mettre en relation des structures ayant un besoin d'engagement avec des citoyens recherchant cet engagement.
- **Tous bénévoles** : intermédiaire numérique du bénévolat. L'association participe à mettre en relation des structures ayant un besoin d'engagement avec des citoyens recherchant cet engagement.